



Pôle Planification Territoriale
Direction du Développement et de l'Aménagement Durable
Affaire suivie par Grégory BANNWART
T. 03.87.20.18.80
gbannwart@metzmetropole.fr

Monsieur le Maire
MAIRIE DE LONGEVILLE-LES-METZ
BP 70046
57057 METZ CEDEX 02

Metz, le **12 OCT. 2017**

OBJET : Avis relatif au projet de révision du PLU de la commune de Longeville-lès-Metz.

REF : DDAD-PT/2017-09/14816

Monsieur le Maire et Cher Collègue,

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a reçu par courrier en date du 23 juin 2017, le projet arrêté de la révision de votre Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Metz Métropole, en tant que Personne Publique Associée, est informée des modifications de tout document d'urbanisme sur son territoire et peut, le cas échéant, formuler un avis au regard de ses compétences «Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)» et «Organisation des Transports Urbains» (articles L.153-40, et L.131-4 du Code de l'Urbanisme). Metz Métropole peut également émettre toute remarque sur les évolutions de documents de planification communale qui impacteraient la pérennité ou les orientations de ses projets.

Avis relatif à la compatibilité du projet avec le PLH

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Metz Métropole élaboré pour la période 2011-2017 est en cours de modification pour, d'une part, prendre en compte les évolutions réglementaires issues de la loi relative à l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), d'autre part, inclure dans son périmètre d'intervention les quatre communes de l'ex Val-Saint-Pierre et, enfin, se mettre en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) approuvé le 20 novembre 2014.

Le rapport de présentation fait référence au PLH de l'agglomération et précise bien les différentes orientations de celui-ci. Il mériterait, cependant, de mentionner les procédures de modification et de révision engagées par Metz Métropole.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de votre PLU exprime la volonté d'accroître le poids démographique de la commune en passant de 4 055 habitants en 2014 à 4 600/4 700 habitants dans les 10 à 15 prochaines années. Pour conserver la population actuelle et accueillir de nouveaux habitants, la commune ambitionne de créer 435 nouveaux logements.

Metz Métropole souligne l'effort de la commune pour répondre à ses obligations en matière de production de logements aidés. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) affichent un taux moyen de 27% de logements sociaux à réaliser dans les futures opérations.

Concernant l'OAP n°4 " les coteaux du Mont Saint-Quentin", je tenais à vous indiquer qu'en relation avec la compétence "aménagement et gestion du site classé du Mont Saint-Quentin" et, contrairement à ce qui est mentionné à la partie "objectifs de développement de la zone", l'urbanisation des coteaux du Mont Saint-Quentin n'est pas uniforme et souhaitée par toutes les communes qui le composent. Un PAEN existe ainsi sur Lessy et Scy-Chazelles ; il vise à protéger les coteaux de toute opération d'habitat dite significative.

Ainsi, la préservation des espaces encore non urbanisés situés notamment à proximité du périmètre du site classé du Mont Saint-Quentin ou participant au cadre paysager de Metz Métropole est de nature à être privilégiée et ce, dans l'attente d'une décision partagée sur le devenir du Mont Saint-Quentin dans toutes ses dimensions et composantes.

Au regard du PLH en vigueur et de l'avancement des études relatives à la modification de ce dernier, **Metz Métropole considère que votre projet de PLU est compatible** avec ce document de planification communautaire.

Avis relatif à la compatibilité du projet avec le PDU

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération fait l'objet d'une procédure de révision. Engagées par délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2013, les études ont permis d'élaborer un pré-diagnostic du territoire et de lancer une enquête relative aux déplacements.

Le PADD de votre PLU entend améliorer les conditions de circulation et les liens avec les communes voisines. Il ambitionne, d'une part, la requalification de l'entrée de ville depuis le pont de Verdun et les abords des casernes Roques, d'autre part, de ne pas aggraver des dysfonctionnements déjà existants (passage sous l'autoroute et passage sous le canal), et enfin d'accompagner les réflexions pour des liaisons supplémentaires vers l'Île du Saulcy ou vers le collège du Ban-Saint-Martin. A ce titre, Metz Métropole prend acte de vos attentes et de vos projets.

Au regard du PDU en vigueur et de l'avancement des études relatives à la révision de ce dernier, **Metz Métropole n'a pas de remarques particulières** de nature à faire évoluer votre projet.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président
Le Vice-Président Délégué



Henri HASSER